

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de février à 18h00.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 9

M. Pierre PERSONNET,
M. Florian GIRARD,
Mme Emmanuelle CHAIX,
M. Julien VIAL

M. Olivier MARTIN,
M. Paul BONNET,
Mme Corinne CHAUMAZ,
M. Jean-Alexandre BENOIT,

Étaient absents excusés formulant procuration : 02

M. Pierrick VIAL, formulant procuration à Monsieur Alain MOLLARET,
Mme Emeline DUFRENEY, formulant procuration à Monsieur Corinne CHAUMAZ,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MARTIN

Membres en exercice : 11

Ordre du jour

Monsieur Alain MOLLARET, maire, ouvre la séance à 18h00, remercie les membres d'être présents et procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal.

- 1. Election des adjoints du Maire de la commune*
- 2. Nomination des membres des commissions communales*

Monsieur Olivier MARTIN prend la parole pour exposer un projet de municipalité collaborative. En s'appuyant sur deux articles du Dauphiné Libéré concernant le résultat des élections à l'issue du 02 février 2025, il expose que Monsieur Julien VIAL s'y est exprimé en confirmant son statut d'ex-candidat indépendant, et que Monsieur Pierre PERSONNET y confirme une volonté « de travailler ensemble ».

Sur ces bases, Monsieur Olivier MARTIN en déduit que le conseil municipal est composé :

- De 2 membres élus sur des programmes indépendants
- Des 4 membres de l'ex-majorité passée de 11 à 4 élus en 4,5 ans.
- De désormais 5 personnes de sa liste, qui constitue de fait la majorité relative.

Considérant, Que le maire est issu de la minorité relative, et que le maire délégué de Montrond est un indépendant, Monsieur Olivier MARTIN propose à l'assemblée de désigner un adjoint parmi la majorité relative.

Devant cette proposition, Monsieur Pierre PERSONNET, invite Monsieur le maire à continuer « tel qu'ils l'avaient prévu ».

Lors de la séance de votes, Monsieur le maire propose ses candidats à chaque tours après avoir informé que les intitulés des responsabilités étaient modifiées.

Suite à une confusion initiale sur les intitulés, Madame Corinne CHAUMAZ et Monsieur Paul BONNET regrettent la disparition d'un adjoint au tourisme avec une vision globale, plutôt qu'une focalisation sur le seul domaine skiable.

Au poste de 1^{re} adjoint et adjoint aux finances, Monsieur le maire propose Monsieur Pierre PERSONNET puisqu'il occupait cette fonction précédemment.

Madame Corinne CHAUMAZ se déclare alors candidate.

Au poste de 2^{re} adjoint et adjoint aux travaux, il propose Monsieur Florian GIRARD puisqu'il occupait cette fonction précédemment. et qu'il y est expérimenté

Monsieur Jean Alexandre BENOIT se déclare alors candidat

Au poste de 3^{me} adjoint à la DSP, il propose Monsieur Julien VIAL, car il travaille l'été dans le domaine des remontées mécaniques.

Monsieur Olivier MARTIN, se déclare alors candidat, et précise que le sujet de la DSP réfère moins de la technique que d'un problème de gestion de contrat.

A l'issue des votes ci-après, les élus de la majorité relative déplorent que la volonté de co-travail n'ait été qu'une façade car ils estiment manifestement le vote était « scénarisé » par l'ensemble des élus proches ou précédemment en liste avec Jean DIDIER.

Par dépit, ils font un bref retour sur les décisions publiques « de la même équipe » qui depuis 2014 ont amené à la démolition de 5 remontées mécaniques, à la vente de nombreux biens publics dans des conditions très particulières, à la perte de la clientèle, etc.

Passif qui n'augure pas selon eux de changement notable et positifs dans les usages.

Monsieur Olivier MARTIN, souhaite exposer également que les élus viennent d'apprendre que la commune n'a pas su défendre ses intérêts lors du dernier CODIR de l'OTI où siège Monsieur le maire, et le DAB (distributeur automatique de billets) en fin de contrat et qui présente des problèmes techniques ne sera pas remplacé.

Un éventuel remplacement dans lieu à définir serait à la charge de la commune dans cette situation.

1. Election des adjoints du Maire

1.1 Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la création de 3 postes d'adjoints au maire.

1.2 Elections des Adjointes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L. 2122-7 et L. 22122-7-1 du CGCT). Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Olivier MARTIN.

Messieurs Jean-Alexandre BENOIT et Florian GIRARD sont nommés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sous enveloppe, sur papier blanc dans l'urne.

➤ Pour le poste de premier adjoint et Finances :

Sont candidats : Pierre PERSONNET
 Corinne CHAUMAZ

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre PERSONNET : six voix
- Madame Corinne CHAUMAZ : cinq voix

Monsieur Pierre PERSONNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint/Finances.

➤ Pour le poste de deuxième adjoint et Travaux :

Sont candidats : Jean-Alexandre BENOIT
 Florian GIRARD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11.
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Alexandre BENOIT : cinq voix

- Monsieur Florian GIRARD : six voix

Monsieur Florian GIRARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint/Travaux.

➤ **Pour le poste de troisième adjoint et DSP :**

Sont candidats : Julien VIAL

Olivier MARTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Monsieur Julien VIAL : six voix
- Monsieur Olivier MARTIN : cinq voix

Monsieur Julien VIAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint/DSP.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal ADOPTE la proclamation de M. Pierre PERSONNET, Florian GIRARD et Julien VIAL comme adjoints au Maire.

2. Nomination des membres des commissions municipales

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres dans le cadre de la préparation des délibérations.

Le Conseil municipal d'Albiez-Montrond a procédé à la création de quatre commissions municipales par une délibération du 31 juillet 2023, dont il a fixé le périmètre.

Les intitulés et périmètres doivent correspondre aux thèmes importants de la vie et de la politique communale.

Monsieur le Maire sera Président de chaque commission. Il appartient ensuite aux élus de faire connaître leur souhait d'intégrer telle ou telle commission, étant précisé que chaque élu a l'obligation d'appartenir à au moins une commission. Chaque membre présent énumère ses souhaits.

Monsieur le Maire souhaite intégrer une cinquième commission : « Avenir du domaine skiable ».

Les commissions et leur périmètre sont définis comme suit :

Économie et administration générale :	<ul style="list-style-type: none">- Affaires municipales générales- Vie démocratique et participation/concertation citoyenne- Suivi financier des contrats de délégation de service public- Commande publique
---------------------------------------	--

Pierrick VIAL Pierre PERSONNET Corinne CHAUMAZ Olivier MARTIN Paul BONNET	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation budgétaire - Suivi budgétaire - Suivi des subventions
Cadre de vie et transition écologique : Florian GIRARD Emeline DUFRENEY Olivier MARTIN Pierre PERSONNET Paul BONNET Pierrick VIAL Jean-Alexandre BENOIT	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme et maîtrise foncière (dont PLU, servitudes) - Consultance - Sécurité (pistes, relations avec les pompiers, ERP) - Travaux publics (Programmation, suivi & visites de chantiers) - Réseaux - Assainissement - Contrat de Rivière - Forêts - Gestion des déchets
Éducation, solidarité, vie et action sociale : Emeline DUFRENEY Corinne CHAUMAZ Paul BONNET Florian GIRARD Emmanuelle CHAIX	<ul style="list-style-type: none"> - École - Structure multi-accueil - Transports scolaires - Vie associative - Action sociale - Personnels communaux
Développement touristique Florian GIRARD Corinne CHAUMAZ Paul BONNET Jean-Alexandre BENOIT Pierrick VIAL	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'animation - Promotion de la commune et de son domaine - Coordination de la politique communale avec les partenaires (OTI, SIVAV, SPM) - Fleurissement - Signalétique - Communication (site Internet, Gazette, Illiwap) - Marché hebdomadaire
Avenir du domaine skiable Julien VIAL Pierre PERSONNET Florian GIRARD Corinne CHAUMAZ Paul BONNET Olivier MARTIN	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi financier du contrat de délégation de service public du domaine skiable - Travaux sur l'étude concernant l'ensemble des possibilités de l'avenir du domaine skiable à l'issue de la DSP en cours avec SSDS/SSIT - Et tous sujets touchant le domaine skiable

Monsieur Olivier MARTIN prend la parole et informe les membres qu'il manque la commission CAO (commission des Appels d'Offre) qui se fait par vote à bulletins secret

Et que par la même occasion (début de mandat), la commune doit désigner :

- Un référent déontologie
- Un référent incendie

Les membres sont d'accord pour demander conseil pour ces deux propositions supplémentaires auprès des services compétents.

Lors du prochain conseil, une délibération du conseil sera nécessaire pour l'approbation de ces commissions municipales.

L'ordre du jour est clos à 19h10, cependant Madame Corinne CHAUMAZ demande des informations complémentaires sur les instances (3CMA, SPM, OTI, SIVAV,,,) et la représentativité de la Commune au sein de celles-ci. Elle réitère le vœu d'avoir des informations sur ce qui s'y traite et qui concerne la commune d'Albiez-Montrond par les élus qui y siègent,

Madame Corinne CHAUMAZ s'offusque qu'à aucun moment, M. le maire n'ait évoqué et dénoncé officiellement, c'est à dire au sein du conseil municipal, les affichages diffamatoires ayant eu lieu dans la nuit du 30 au 31 janvier 2025 entre les deux tours des élections complémentaires. Elle regrette également le fait qu'aucun des élus, autres que ceux diffamés, n'aient été présents lors du rassemblement de citoyens dénonçant ces attaques envers des candidats et des élus.

Elle précise qu'il y a eu 9 plaintes déposées à la gendarmerie et qu'elle souhaite que soient confondues les personnes responsables. Elle demande à ce que ces remarques soient notifiées au compte-rendu du conseil municipal.

Monsieur Paul BONNET prend la parole et dit que si nécessaire et selon les demandes des enquêteurs des orientations leurs seront fournies afin de trouver rapidement les coupables de ces tracts odieux, ignobles, mensongers et immondes. Il rajoute qu'il souhaite de tout cœur qu'aucun membre du conseil municipal ne soit impliqué de près ou de loin dans la constitution et la distribution de ces tracts pervers aux conséquences épouvantables pour les personnes citées et aux séquelles déplorables pour leurs familles.

A l'issue, le conseil est clos définitivement et les membres qui la séance.

Fait à Albiez-Montrond, le 14 février 2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET



Monsieur le Secrétaire de séance



Affiché le 24 février 2025

Mis en ligne le 24 février 2025